

Quelques liens pour aider les chercheurs mobiles à faire connaissance avec l'Université de Liège et sa ville...

Pour les chercheurs :

- www.recherche.uliege.be/books/recherche-guide-accueil/
- www.recherche.uliege.be/books/recherche-welcome-guide/

Pour les étudiants et les doctorants :

- www.enseignement.uliege.be/etudiants-et-rangers-reguliers
- www.uliege.be/uliege/mobilite-internationale

Si vous pensez inviter un chercheur, si vous avez des questions spécifiques ou si vous avez besoin de précisions, prenez contact le plus rapidement possible avec le Centre de mobilité Euraxess. Il est à votre disposition pour vous conseiller : **mieux vaut prévenir que guérir !**

Centre de Mobilité Euraxess ULiège

Place du 20 Août 7, bât. A1

Contact: Brigitte Ernst

brigitte.ernst@uliege.be

+32 4 366 53 36

www.recherche.uliege.be/euraxess

Euraxess : des solutions pour les chercheurs internationaux



Services : Conseils pratiques pour faciliter la mobilité et l'intégration dans un nouvel environnement de recherche, en Belgique ou à l'étranger.



Rights : HRS4R - Stratégie de mise en œuvre de la Charte Européenne du Chercheur.



Jobs : Offres d'emploi en recherche, recherche de financement ou de partenaires.



Worldwide : Maintien du lien entre l'Europe et le chercheur en mobilité à l'étranger.



Career development : Des ressources et des outils pour s'autoévaluer, se former, développer ses talents.

Centre de mobilité Euraxess Belgium

<https://www.euraxess.be/>

Réussir l'accueil d'un chercheur en mobilité internationale

Les unités de recherche sont bien souvent les points d'accueil effectifs des chercheurs et les acteurs primordiaux pour leur intégration. Même si l'Union européenne facilite les choses pour ses ressortissants, faire venir un chercheur de l'étranger reste compliqué : les législations évoluent, les carrières se complexifient, et la crise COVID ne simplifie pas les choses.

Pour un atterrissage en douceur à l'Université de Liège, il faut dès **avant leur arrivée**, se poser les bonnes questions. Le Centre de mobilité Euraxess a pour mission de vous aider à y répondre et à vous soutenir, ainsi que les chercheurs mobiles, dans vos démarches.

Rappelons qu'en matière de mobilité internationale, un doctorant est considéré comme un étudiant.

Quelques thématiques à aborder avec le chercheur mobile avant son départ pour l'aiguiller au mieux...

1. Formalités ULiège (inscription, contrat)

Toute personne qui étudie ou effectue un séjour de recherche à l'ULiège doit y être inscrite, soit comme étudiant, travailleur ou chercheur visiteur.

2. Visa/titre de séjour en Belgique

Le chercheur mobile doit avoir un statut légal en Belgique. Dans certains cas, il devra demander un visa. Cette démarche doit être entreprise au moins deux mois* avant la date d'arrivée en Belgique.

3. Permis de travail

Pour les professeurs, le permis de travail conditionne l'octroi du visa. Dans ce cas un délai minimum de deux mois* est à prévoir pour l'obtention du permis unique (Région wallonne puis Office des étrangers).



4. Accès aux soins de santé en cas d'accident ou de maladie

Les étudiants régulièrement inscrits à l'ULiège et disposant d'un titre de séjour, ainsi que les chercheurs rémunérés par l'ULiège ont accès aux soins de santé à condition de s'affilier à une mutuelle. Si le chercheur mobile vient avec une bourse de son pays, il doit prendre à sa charge une couverture en soins de santé adaptée.

5. Ressources suffisantes pour la durée du séjour

L'autorisation d'accès au territoire est conditionnée à la preuve de moyens de subsistance suffisants. Suivant le statut (chercheur ou étudiant), les ressources mensuelles exigées varient.

6. Logement

La recherche de logement se fait souvent en deux phases : un premier point de chute pour les premières semaines, suivi de la conclusion d'un contrat avec un bailleur privé. Les chercheurs non européens devront solliciter une domiciliation, ce qui ne simplifie pas toujours la recherche.

*Pour certains pays ou en période de crise, ce délai peut être allongé.



7. Accueil de la famille (partenaire, enfants)

Si un visa est nécessaire, la demande doit être introduite simultanément pour les membres de la famille. Pour les enfants, trouver une école n'est pas un problème mais la garde des petits (en dessous de 2,5 ans) est problématique et doit s'organiser longtemps à l'avance.

8. Covid 19

La pandémie impose des mesures aux ressortissants de pays situés en zone rouge (haut degré de contamination). Toutes les informations se trouvent aux pages suivantes, régulièrement mises à jour :

- www.coronavirus.uliege.be/international
- www.uliege.be/coronavirus
- www.coronavirus.uliege.be/en/from-a-red-or-non-eu-zone

Quelques liens pour aider les chercheurs mobiles à faire connaissance avec l'Université de Liège et sa ville...

Pour les chercheurs :

- www.recherche.uliege.be/books/recherche-guide-accueil/
- www.recherche.uliege.be/books/recherche-welcome-guide/

Pour les étudiants et les doctorants :

- www.enseignement.uliege.be/etudiants-etrangers-reguliers
- www.uliege.be/uliege/mobilite-internationale

Si vous pensez inviter un chercheur, si vous avez des questions spécifiques ou si vous avez besoin de précisions, prenez contact le plus rapidement possible avec le Centre de mobilité Euraxess. Il est à votre disposition pour vous conseiller : **mieux vaut prévenir que guérir !**

Centre de Mobilité Euraxess ULiège

Place du 20 Août 7, bât. A1

Contact: Brigitte Ernst

brigitte.ernst@uliege.be

+32 4 366 53 36

www.recherche.uliege.be/euraxess

Euraxess : des solutions pour les chercheurs internationaux



Services : Conseils pratiques pour faciliter la mobilité et l'intégration dans un nouvel environnement de recherche, en Belgique ou à l'étranger.



Rights : HRS4R - Stratégie de mise en œuvre de la Charte Européenne du Chercheur.



Jobs : Offres d'emploi en recherche, recherche de financement ou de partenaires.



Worldwide : Maintien du lien entre l'Europe et le chercheur en mobilité à l'étranger.



Career development : Des ressources et des outils pour s'autoévaluer, se former, développer ses talents.

Centre de mobilité Euraxess Belgium

<https://www.euraxess.be/>

Réussir l'accueil d'un chercheur en mobilité internationale

Les unités de recherche sont bien souvent les points d'accueil effectifs des chercheurs et les acteurs primordiaux pour leur intégration. Même si l'Union européenne facilite les choses pour ses ressortissants, faire venir un chercheur de l'étranger reste compliqué : les législations évoluent, les carrières se complexifient, et la crise COVID ne simplifie pas les choses.

Pour un atterrissage en douceur à l'Université de Liège, il faut dès **avant leur arrivée**, se poser les bonnes questions. Le Centre de mobilité Euraxess a pour mission de vous aider à y répondre et à vous soutenir, ainsi que les chercheurs mobiles, dans vos démarches.

Rappelons qu'en matière de mobilité internationale, un doctorant est considéré comme un étudiant.

Quelques thématiques à aborder avec le chercheur mobile pour l'aiguiller au mieux avant son départ...

1. Formalités ULiège (inscription, contrat)

Toute personne qui étudie ou effectue un séjour de recherche à l'ULiège doit y être inscrite, soit comme étudiant, travailleur ou chercheur visiteur.

2. Visa/titre de séjour en Belgique

Le chercheur mobile doit avoir un statut légal en Belgique. Dans certains cas, il devra demander un visa. Cette démarche doit être entreprise au moins deux mois* avant la date d'arrivée en Belgique.

3. Permis de travail

Pour les professeurs, le permis de travail conditionne l'octroi du visa. Dans ce cas un délai minimum de deux mois* est à prévoir pour l'obtention du permis unique (Région wallonne puis Office des étrangers).



4. Accès aux soins de santé en cas d'accident ou de maladie

Les étudiants régulièrement inscrits à l'ULiège et disposant d'un titre de séjour, ainsi que les chercheurs rémunérés par l'ULiège ont accès aux soins de santé à condition de s'affilier à une mutuelle. Si le chercheur mobile vient avec une bourse de son pays, il doit prendre à sa charge une couverture en soins de santé adaptée.

5. Ressources suffisantes pour la durée du séjour

L'autorisation d'accès au territoire est conditionnée à la preuve de moyens de subsistance suffisants. Suivant le statut (chercheur ou étudiant), les ressources mensuelles exigées varient.

6. Logement

La recherche de logement se fait souvent en deux phases : un premier point de chute pour les premières semaines, suivi de la conclusion d'un contrat avec un bailleur privé. Les chercheurs non européens devront solliciter une domiciliation, ce qui ne simplifie pas toujours la recherche.

*Pour certains pays ou en période de crise, ce délai peut être allongé.

7. Accueil de la famille (partenaire, enfants)

Si un visa est nécessaire, la demande doit être introduite simultanément pour les membres de la famille. Pour les enfants, trouver une école n'est pas un problème mais la garde des petits (en dessous de 2,5 ans) est problématique et doit s'organiser longtemps à l'avance.

8. Covid 19

La pandémie impose des mesures aux ressortissants de pays situés en zone rouge (haut degré de contamination). Toutes les informations se trouvent aux pages suivantes, régulièrement mises à jour :

- www.coronavirus.uliege.be/international
- www.uliege.be/coronavirus
- www.coronavirus.uliege.be/en/from-a-red-or-non-eu-zone



Quelques liens pour aider les chercheurs mobiles à faire connaissance avec l'Université de Liège et sa ville...

Pour les chercheurs :

- www.recherche.uliege.be/books/recherche-guide-accueil/
- www.recherche.uliege.be/books/recherche-welcome-guide/

Pour les étudiants et les doctorants :

- www.enseignement.uliege.be/etudiants-etrangers-reguliers
- www.uliege.be/uliege/mobilite-internationale

Si vous pensez inviter un chercheur, si vous avez des questions spécifiques ou si vous avez besoin de précisions, prenez contact le plus rapidement possible avec le Centre de mobilité Euraxess. Il est à votre disposition pour vous conseiller : **mieux vaut prévenir que guérir !**

Centre de Mobilité Euraxess ULiège

Place du 20 Août 7, bât. A1

Contact: Brigitte Ernst

brigitte.ernst@uliege.be

+32 4 366 53 36

www.recherche.uliege.be/euraxess

Euraxess : des solutions pour les chercheurs internationaux



Services : Conseils pratiques pour faciliter la mobilité et l'intégration dans un nouvel environnement de recherche, en Belgique ou à l'étranger.



Rights : HRS4R - Stratégie de mise en œuvre de la Charte Européenne du Chercheur.



Jobs : Offres d'emploi en recherche, recherche de financement ou de partenaires.



Worldwide : Maintien du lien entre l'Europe et le chercheur en mobilité à l'étranger.



Career development : Des ressources et des outils pour s'autoévaluer, se former, développer ses talents.

Centre de mobilité Euraxess Belgium

<https://www.euraxess.be/>

Réussir l'accueil d'un chercheur en mobilité internationale

Les unités de recherche sont bien souvent les points d'accueil effectifs des chercheurs et les acteurs primordiaux pour leur intégration. Même si l'Union européenne facilite les choses pour ses ressortissants, faire venir un chercheur de l'étranger reste compliqué : les législations évoluent, les carrières se complexifient, et la crise COVID ne simplifie pas les choses.

Pour un atterrissage en douceur à l'Université de Liège, il faut dès **avant leur arrivée**, se poser les bonnes questions. Le Centre de mobilité Euraxess a pour mission de vous aider à y répondre et à vous soutenir, ainsi que les chercheurs mobiles, dans vos démarches.

Rappelons qu'en matière de mobilité internationale, un doctorant est considéré comme un étudiant.

Quelques thématiques à aborder avec le chercheur mobile pour l'aiguiller au mieux avant son départ...

1. Formalités ULiège (inscription, contrat)

Toute personne qui étudie ou effectue un séjour de recherche à l'ULiège doit y être inscrite, soit comme étudiant, travailleur ou chercheur visiteur.

2. Visa/titre de séjour en Belgique

Le chercheur mobile doit avoir un statut légal en Belgique. Dans certains cas, il devra demander un visa. Cette démarche doit être entreprise au moins deux mois* avant la date d'arrivée en Belgique.

3. Permis de travail

Pour les professeurs, le permis de travail conditionne l'octroi du visa. Dans ce cas un délai minimum de deux mois* est à prévoir pour l'obtention du permis unique (Région wallonne puis Office des étrangers).



4. Accès aux soins de santé en cas d'accident ou de maladie

Les étudiants régulièrement inscrits à l'ULiège et disposant d'un titre de séjour, ainsi que les chercheurs rémunérés par l'ULiège ont accès aux soins de santé à condition de s'affilier à une mutuelle. Si le chercheur mobile vient avec une bourse de son pays, il doit prendre à sa charge une couverture en soins de santé adaptée.

5. Ressources suffisantes pour la durée du séjour

L'autorisation d'accès au territoire est conditionnée à la preuve de moyens de subsistance suffisants. Suivant le statut (chercheur ou étudiant), les ressources mensuelles exigées varient.

6. Logement

La recherche de logement se fait souvent en deux phases : un premier point de chute pour les premières semaines, suivi de la conclusion d'un contrat avec un bailleur privé. Les chercheurs non européens devront solliciter une domiciliation, ce qui ne simplifie pas toujours la recherche.

*Pour certains pays ou en période de crise, ce délai peut être allongé.

7. Accueil de la famille (partenaire, enfants)

Si un visa est nécessaire, la demande doit être introduite simultanément pour les membres de la famille. Pour les enfants, trouver une école n'est pas un problème mais la garde des petits (en dessous de 2,5 ans) est problématique et doit s'organiser longtemps à l'avance.

8. Covid 19

La pandémie impose des mesures aux ressortissants de pays situés en zone rouge (haut degré de contamination). Toutes les informations se trouvent aux pages suivantes, régulièrement mises à jour :

- www.coronavirus.uliege.be/international
- www.uliege.be/coronavirus
- www.coronavirus.uliege.be/en/from-a-red-or-non-eu-zone

